

Déclaration préalable au Comité Technique DRL du 1er décembre 2015

Vous nous convoquez aujourd'hui pour évoquer deux points concernant Brie-Comte-Robert et le futur site de Bonneuil-sur-Marne.

Sur l'accord soumis à signature à la fin de ce Comité Technique et qui concerne les nouveaux horaires de Brie-Comte-Robert ainsi que l'internalisation de la sûreté : Ce projet, s'il pérennise les horaires existants sur le site, intègre des nouveaux horaires pour les services de la direction technique venant de Chartres et pour l'internalisation du gardiennage. SUD avait demandé, dès l'ouverture des négociations, que l'organisation du travail dans ces nouveaux services ne soient pas dissociée des discussions sur les horaires. Nous n'avons pas été entendus ! Pourtant, la façon dont on travaille au quotidien nous paraît aussi importante que les rythmes de travail. SUD note en positif que la direction a intégré quelques amendements demandés par nos militant-es localement, et notamment la base du volontariat pour aller sur ces nouveaux horaires. Si cet accord s'applique, la direction du CNAP ne pourra donc pas imposer ces nouveaux rythmes de travail à des agents de la plate-forme. A la mise en place de ces nouveaux horaires sera également associée une prime pour certaines brigades.

En ce qui concerne la direction technique, il reste beaucoup d'inconnues. Le travail étant similaire à celui de la DSEM, imposera-t-on aux collègues de ce service de pallier les éventuelles absences dans celui de la direction technique ? Par ailleurs, dès la présentation du dossier, la direction faisait état d'un effectif de 5 agents prévus à Brie contre 8 en poste à Chartres. Il semble qu'aujourd'hui, elle soit revenue à de meilleures dispositions. Pour SUD, ce déplacement doit se faire à emplois équivalents !

Pour ce qui est du gardiennage, nous avons également des revendications pour l'organisation de ce service qui ne sont pas entendues. Suite aux différentes intrusions sur le site et l'agression qu'a subi notre collègue de la société privée de sécurité actuellement en contrat sur Brie, l'inquiétude des futur-e-s agents de sécurité est légitime. Pour SUD, les moyens techniques (vidéo-surveillance, détecteurs de mouvement...), aussi performants soient-ils, ne remplaceront jamais la présence humaine. Pour ces raisons, nous revendiquons une troisième personne pour renforcer l'équipe de sécurité lorsque le site est fermé, c'est-à-dire la nuit, le week-end et les jours fériés. Ce métier comporte des risques qui sont reconnus par la direction. Ils doivent également se traduire par une prime de risque mensuelle pour les agents ! Enfin, il nous paraît évident que les collègues volontaires appelés à renforcer le service sécurité pour les remplacements doivent obtenir le grade de base en vigueur dans ce métier, c'est-à-dire le II-1. Au vu des questions restées sans réponse et des revendications non abouties, nous ne pouvons pas signer cet accord.

Sur la nouvelle brigade de nuit créée à Bonneuil-sur-Marne figurant dans l'avenant soumis à signature à la suite de ce Comité Technique : Alors qu'un accord sur les horaires a été signé le 28 avril 2015 (par CFDT et FO), la direction propose la création d'une nouvelle brigade de nuit. Celle-ci devrait travailler de 20H23 à 3H30 du matin les nuits de lundi, mardi, vendredi et samedi. Au-delà de l'horaire très néfaste pour la santé et qui nécessite obligatoirement un véhicule personnel, cette brigade est totalement incompatible avec toute vie familiale. En effet, travailler toutes les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche revient à dire que vous n'avez plus de vie sociale le week-end. La Poste, toujours prompt à tenir des grands discours sur la qualité de vie au travail ou sur l'équilibre vie privée/vie professionnelle prouve pas cette mise en place qu'il y a bien loin des paroles aux actes. Il n'est donc pas question pour SUD de signer cet accord et nous nous réservons la possibilité d'exercer notre droit d'opposition.